

Sécurité et circulation routières

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

Arrêté du 26 octobre 2010 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2010

NOR : DEVS1026106A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2010 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et désignant les centres d'examen pour la session 2010 ;

Sur proposition de la préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2010 les personnes désignées ci-après :

1. À titre permanent

Au titre du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat :

- le sous-directeur de l'éducation routière ou son représentant, président du jury ;
- le chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière ou son représentant.

Au titre du ministère de l'éducation nationale :

M. Ascione (Georges), inspecteur académique, conseiller technique auprès de la déléguée interministérielle à la sécurité routière ;

M. Cotentin (Pascal), inspecteur académique, directeur du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles.

2. Sur proposition des organisations professionnelles

Mme Marangoni (Monique), représentant l'Union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite ;

M. Croci (Stéphane), représentant le Conseil national des professions de l'automobile ;

M. Garanher (Bruno), représentant la chambre nationale des salariés responsables ;

M. Demazoin (Éric), représentant l'Union nationale des indépendants de la conduite.

3. Personnalités choisies en raison de leur compétence

Mme Boshart (Valérie), représentant l'Institut national de sécurité routière et de recherches ;

M. Catala (Alain), représentant l'association l'École de conduite française ;

M. Foucteau (Jacky), représentant l'Association nationale pour la promotion de l'éducation routière ;

M. Savignac (Xavier), représentant les centres d'éducation routière.

Article 2

La préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 26 octobre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*La préfète, déléguée à la sécurité
et à la circulation routières,*

M. MERLI